

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre 2022 à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'auditorium de l'école de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur la commune de Chidrac**

Annexe : plan de la ZAD du cimetière

Date de convocation : 21 octobre 2022

Date d'affichage de la liste des délibérations : 3 novembre 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : COSTON David

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 73

- Titulaires : 66

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 30

Absents excusés : 18

Votants : 103

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (73)**

	FERRARIS Nathalie	POJOLAT Marie
	FERREIRA Fernando	
	FOUCAULT Marie-Françoise	
LAURENT Romain (S)	MAISONNEUVE Alain (S)	PUECH David
PELLISSIER Didier (S)		
ARCHIMBAUD Guy	GAUDRIALT Damien	RKINA Mohammed
ARNAULT Lionel	GENEIX Christophe	
	CAPITAINE Mathieu (S)	ROUX Bernard
BARRAUD Bertrand	GOMEZ Jean-Marc	
BARTHOMEUF Serge	GONTHIER Emmanuel	SABATIER Gilles
BASTIEN Gérard	GOYON Guy	SAUVANT Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	HERBST Nadine	SERRA Pierre
	HOSMALIN Marc	SUIDUREAU Carine
	JAFFEUX Ophélie	SUTY Lionel
	JAFFEUX Sébastien	TEZENAS Olivier
		THALAUD François
BRUN Pascale	LABUSSIÈRE Jean-Marc	THERME Jacques
		THEVENET Emilie
	LAMOUREUX Jean-François	
	LAVILLE Philippe	TOURLONIAS Vincent
CHABRILLAT Frédéric	LEGENDRE Denis	
		VARISCHETTI Martine
SERMAGE André (S)	LIGNIERE Frédéric	VEZON Christophe
CHASSANG Jean-Pierre	LIVET Bertrand	WALTER Christian
COLLET Jean-Pierre		
CORRE Jean-Marie	FREITAS Manuel (S)	
CORREIA Emmanuel	MALORON Annie	
COSTE Yves	MARIANY Marie-Line	
COSTON David	MASSARDIER Marie-Laure	
	MEALLET Roger-Jean	
COUDUN Valérie	GUERET Gilles (S)	
DENAIVES Catherine	MONTMORY Dominique	
	MOURGUE Isabelle	
DESVIGNES Jean		
DRUELLE Jean-Claude	PAGESSE Pierre	
DUBESSY Florence		
DUBOST Philippe		
FANJUL José	PEREIRA-MAURIAT Christine	
	PETEILH Sandra	
	PILLON Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7)**; ALIZERT Nicolas (LAURENT Romain); ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu); MALLET Philippe (FREITAS Manuel); MERLEN Bernard (GUERET Gilles)

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (30)** ALBARET Christophe à DUBESSY Florence; BARBET Laurent à BRUN Pascale; BARDY André à ROUX Bernard; BERTHELOT Pascal à COSTE Yves; BESSON Jean-Louis à LIGNIERE Frédéric; BŒUF Nicole à SERRA Pierre; BRONNER Ulrich à BARRAUD Bertrand; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine; CAUTIN Françoise à DENAIVES Catherine; CHABAUD Christelle à POJOLAT Marie; CHALLET Vincent à JAFFEUX Ophélie; COSTON Marie à PUECH David; CREGUT François à ARNAULT Lionel; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine; DUTHEIL Nathalie à LEGENDRE Denis; GARNAVAULT Philippe à PAGESSE Pierre; GUILLAUME Julien à LIVET Bertrand; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean; LAGARDE Maguy à FOUCAULT Marie-Françoise; LE MARREC Laurys à TOURLONIAS Vincent; LEROY Véronique à SAUVANT Jean-Pierre; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean; METEIGNIER Stéphane à COSTON David; NICOLLET Michel à PILLON Stéphane; NUÑEZ-ORTIN Aurélia à THERME Jacques; PELLEGRINELLI Christophe à LABUSSIÈRE Jean-Marc; RYCKEBOER Christian à BESSEYRE Fabien; SALVINI Luc à PETEILH Sandra; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François; TRILLEAUD Eric à MASSARDIER Marie-Laure;

**ABSENTS EXCUSES : (18)** ADMIRAT Nadine; AIGOUY Thierry; BERNARD Jean-Paul; BOISTARD Philippe; BOURG François; BRUNEL Séverine; CROZE Yves-Serge; GREGOIRE Nathalie; KINDT Patrick; LENEGRE Jean-Louis; PELISSIER Patrick; PRADIER Laurent; RAVEL Pierre; ROCHETTE Christophe; SAUX Marie-Pierre; SCHUMACHER Emilie; TREHIN Anne-Marie; ZANIN Nathalie

\*

### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) constitue un outil de préemption au profit d'une collectivité locale, ou d'un établissement public de coopération intercommunale, afin de réaliser des opérations d'aménagement d'intérêt général répondant aux objectifs suivants (L.210-1 et L.300-1 du code de l'urbanisme) :

- Mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,
- Accueil, maintien ou extension d'activités économiques,
- Développement des loisirs et du tourisme,
- Réalisation d'équipements collectifs,
- Sauvegarde, mise en valeur du patrimoine,
- Renouvellement urbain,
- Lutte contre l'insalubrité.

Considérant que la commune de Chidrac a sollicité l'Agglomération du Pays d'Issoire, compétente en la matière, pour la création d'une ZAD sur son territoire communal par délibération motivée en date du 9 septembre 2022.

**Cette demande concerne :**

**La ZAD du cimetière :**

**Motifs de la demande :** La commune de Chidrac est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2018 ; dans le cadre de son élaboration, deux emplacements réservés (ER) ont été mis en place de part et d'autre du cimetière pour la création d'un parking (ER n°5) et l'extension du cimetière (ER n°6) ; ces emplacements étant situés en zone agricole, il est nécessaire de créer une zone d'aménagement différé sur ce secteur afin de permettre à la commune d'acquérir ces parcelles par voie de préemption et ainsi de réaliser ces équipements collectifs en lien avec le cimetière ;

**Objet de la ZAD :** création d'un parking en face du cimetière et extension du cimetière ;

**Périmètre :** section ZC, parcelles n°89, 90, 106 et 170 ;

**Bénéficiaire du droit de préemption :** la commune de Chidrac.

Cette ZAD est instaurée pour une durée de 6 ans renouvelable.

La délibération communautaire fera l'objet d'une mesure de publicité dans deux journaux diffusés dans le département.

Une copie de la présente délibération et du périmètre de la ZAD sera adressée à : Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux, Monsieur le Président de la chambre départementale des notaires, à la chambre constituée près du tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

#### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

**VU** la délibération n°2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n°2022/27-6 du conseil municipal de la commune de Chidrac en date du 9 septembre 2022 sollicitant la création d'une ZAD sur le territoire de la commune ;

**VU** le plan de la ZAD du cimetière sur la commune de Chidrac ci-annexé ;

\*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

*Votants : 103*

- *Pour : 103*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **De créer une Zone d'Aménagement Différé sur la commune de Chidrac à savoir, la ZAD du cimetière sur le périmètre sus-cité ;**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Le secrétaire de séance,  
Pierre SERRA

Publié par voie électronique et certifié exécutoire

Issoire, le 28/10/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/11/2022

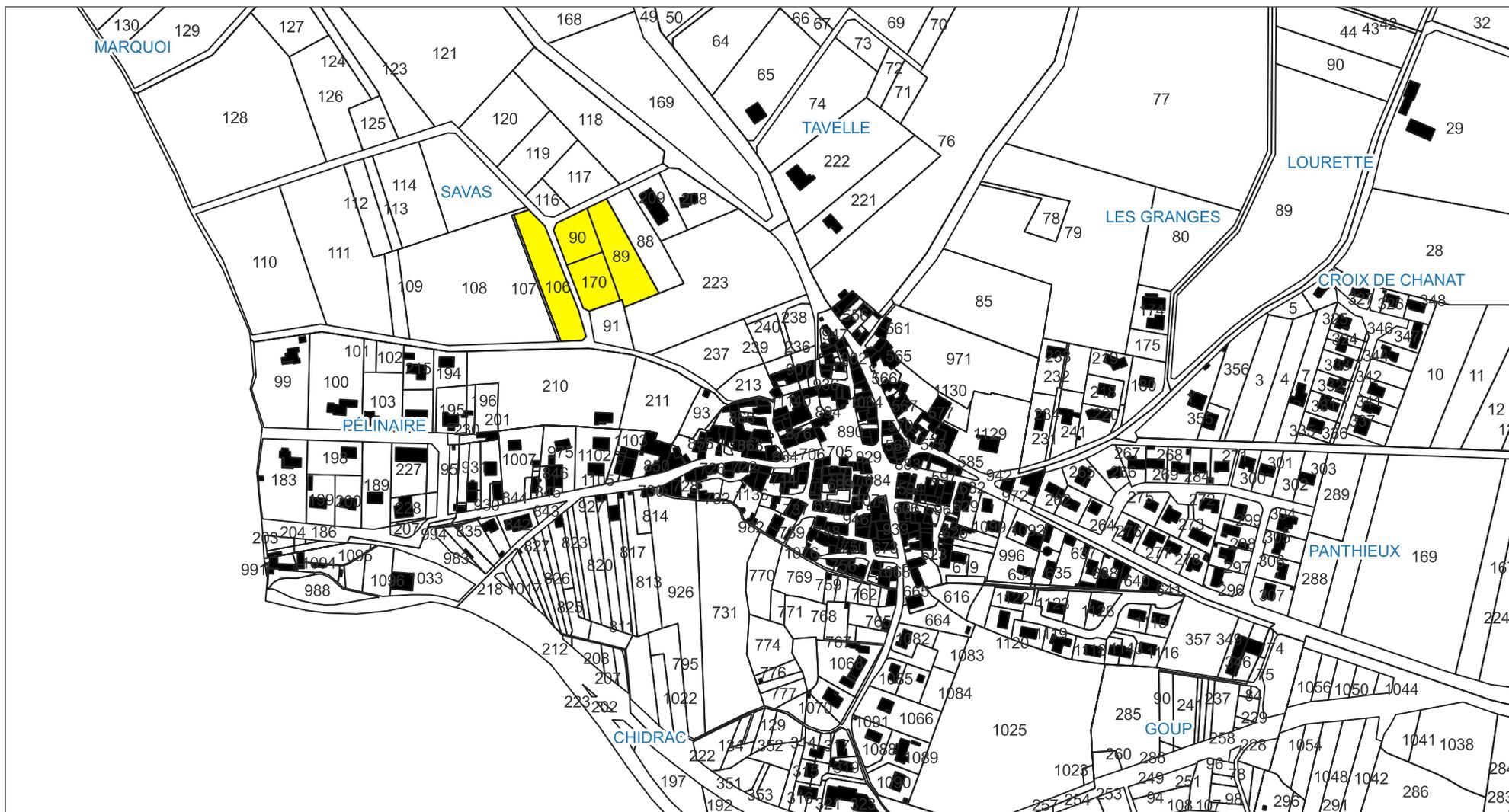
# Zone d'Aménagement Différé (ZAD) du cimetière sur la commune de Chidrac

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 

ID : 063-200070407-20221104-DEL\_2022\_05\_10-DE



 ZAD du cimetière

Source : DGFIP, Agglo Pays d'Issoire

Conception : Agglo Pays d'Issoire, Service Urbanisme-Planification, septembre 2022



0 100 200 m

